

Conseil Spécialisé Lait & Produits laitiers

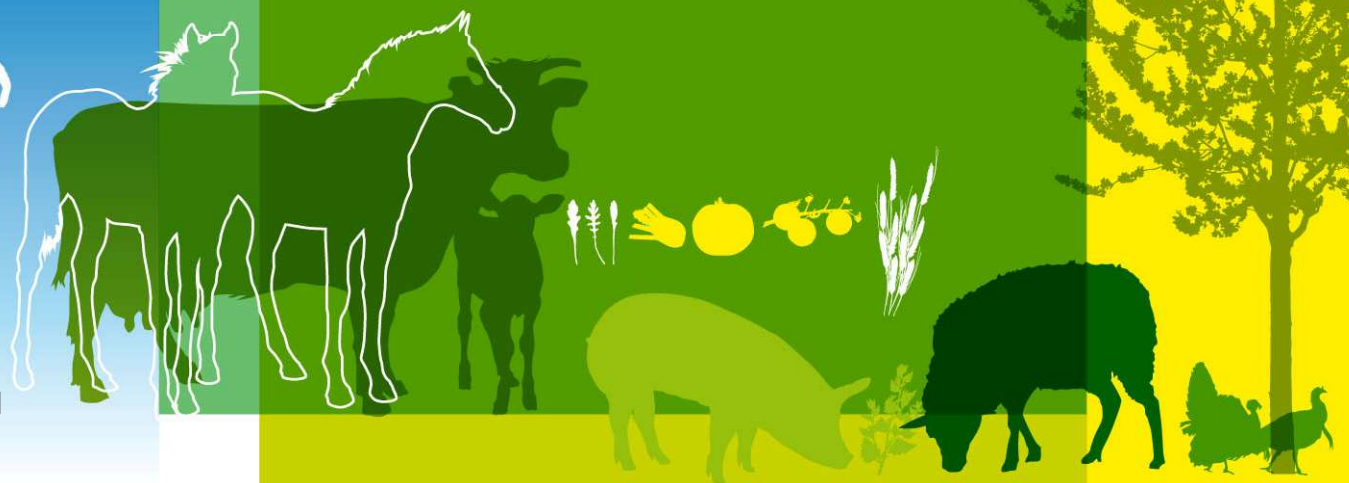
Mission Affaires européennes et internationales
Unité Appui aux exportateurs



F.Blanc

C. Mabut Le Goaziou

16 décembre 2015



Chine - agrément des établissements

Filières laits infantiles, viande porcine, charcuterie, viande de volailles dont palmipèdes gras

→ Accord du CNCA : mission d'audit effectuée du 23 novembre au 4 décembre 2015 (2 équipes)

✓ 18 établissements candidats à l'agrément dont 6 établissements lait infantile

✓ Rencontre CNCA & établissements candidats & DGAL / FAM : 9 novembre 2015 à Pékin

✓ **En attente des résultats :**

- 35 jours après la fin de l'audit pour la rédaction d'un rapport technique au comité des experts d'évaluation du CNCA
- 15 jours minimum avant la transmission au SER puis DGAL

Chine - évolution réglementaire



- ✓ Modification réglementaire de la CFDA à prévoir notamment pour les producteurs étrangers de lait infantile
- ✓ Ce projet de texte <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL0050/137340.html> est de portée transversale et nécessite une réaction des professionnels pour le 5 janvier 2016 afin de transmettre les commentaires aux autorités chinoises.

Chine - ré enregistrement AQSIQ

A partir du 1^{er} Octobre 2015, réenregistrement obligatoire :

Notice AQSIQ sur l'enregistrement des importateurs et exportateurs d'aliments (notice 98, 2015 en application de la nouvelle « Food safety law »

http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlgg_12538/zjgg/2015/201508/t20150827_447977.htm),

- Le nouveau système d'enregistrement entre en application le 1er octobre 2015.
- Le site web est le suivant : <http://ire.eciq.cn>
- Les importateurs et exportateurs pourront entrer leur mot de passe (login) et renseigner les informations requises.
- Liste des importateurs et des exportateurs : une fois les données renseignées, les importateurs et exportateurs figureront sur une liste publiée par l'AQSIQ.

Procédure d'aide à l'enregistrement rédigée disponible auprès de Franceagrimer

Etats-Unis - *Food safety modernization Act*

Établissements soumis à l'obligation d'enregistrement FDA : Produits laitiers, gibier, produits de la mer et eau douce..

- ***Food safety modernization Act (FSMA)***

- publication le 17 septembre 2015 des deux premières réglementations finales d'application de la loi les :

- *final rule* sur les contrôles préventifs pour l'alimentation humaine
- *final rule* sur les contrôles préventifs pour l'alimentation animale

- mise en place obligatoire d'un plan de maîtrise sanitaire écrit, assez similaire à un plan HACCP


- réalisation, dans certains cas, de tests sur les produits et d'une surveillance environnementale pour les aliments prêts à consommer

- délai d'un an pour mise en conformité

NB : les établissements certifiés par un schéma de sécurité sanitaire des aliments reconnu par la Global Food Safety Initiative (GFSI) répondront à la majorité des exigences

D'autres *final rule* attendues d'ici fin 2015

Russie - mise à jour des listes



- Actualisation des listes avec l'ajout de l'information des capacités des établissements
- Question des plateformes logistiques qui stockent des produits laitiers
- Réalisation de ces listes en voie de finalisation (112 établissements)

Hong Kong - évolution réglementaire



- Le marché reste ouvert
- Le FEHD n'a pas mis de délai pour la remise du questionnaire et du certificat sanitaire
- La liste a été constituée (52 établissements)
- Le questionnaire est en cours
- Évolution à suivre

Pays du Golfe - certificat GCC



- Pays du Golfe: Arabie Saoudite, Koweit, Qatar, Barhein, Emirats Arabes Unis, Oman

- Dans le certificat sanitaire GCC:
 - la case pays d'origine est pré-remplie par France ce qui pose problème pour les exportations de produit d'origine autre que française
 - La notion halal du lait et des produits laitiers n'est pas claire : seuls les EAU ont accepté l'utilisation du certificat TP PL ANG AOU 07 dans l'attente

- Ces deux questions sont en cours d'analyse à la DGAL

Brésil - conclusions d'audit



- Conclusions favorables du rapport de l'audit brésilien et acceptation du prélisting des établissements lait par les autorités brésiliennes en octobre 2015
- Appel à candidature à finaliser (chiffres en cours)
- Les formules infantiles et les aliments ayant des fins médicales ou sportives relèvent de la compétence de l'ANVISA

Colombie - Liste produits laitiers



- Réalisation de la liste produits laitiers en ajoutant le type d'entreprises et le type de produits exportés

- Transmission de la liste finalisée à la DGAL (140 établissements)

Argentine - produits animaux

CA export agro-alimentaire de 12 M. euros

(500 000 € de DAOA (400 000 € P. laitiers))

- Accord SENASA / Union européenne:
- vise à octroyer un pré-listing des établissements pour des produits, sous-produits et dérivés d'origine animale à différents Etats membres de l'UE, ainsi que de la Résolution SENASA n° 816/2002,
- Audit du SENASA du système de contrôle et de certification des produits lactés et sous-produits, des additifs et suppléments, des produits pour enzymes, des produits à base de viande porcine, des gélatines, des boyaux de cuir bovin ainsi que des abattoirs fournissant aux entreprises le matériel provenant de France et servant à l'élaboration de ces produits.
- mission reportée, invitation du 31 mars au 8 avril 2016 (produits laitiers, charcuterie, abattoirs, additifs,...)

Panama

- Mise à jour d'Expadon

- Informations :
 - Liste des produits autorisés
 - Procédure à suivre

- Certificat Sanitaire à utiliser certificat générique
TP PL ANG AOU 07

Site Internet FranceAgriMer

Le site internet de FranceAgriMer pour consulter et télécharger les documents: <http://www.franceagrimer.fr/>

FORMULAIRES de demandes d'ajouts, de suppression ou de modification de priorités de négociations inscrites sur la feuille de route SPS ainsi que demandes de financement d'opérations d'appui export téléchargeables à:

<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs>

Mise en ligne des réglementations

➤ **Mettre à disposition des exportateurs les textes de référence**

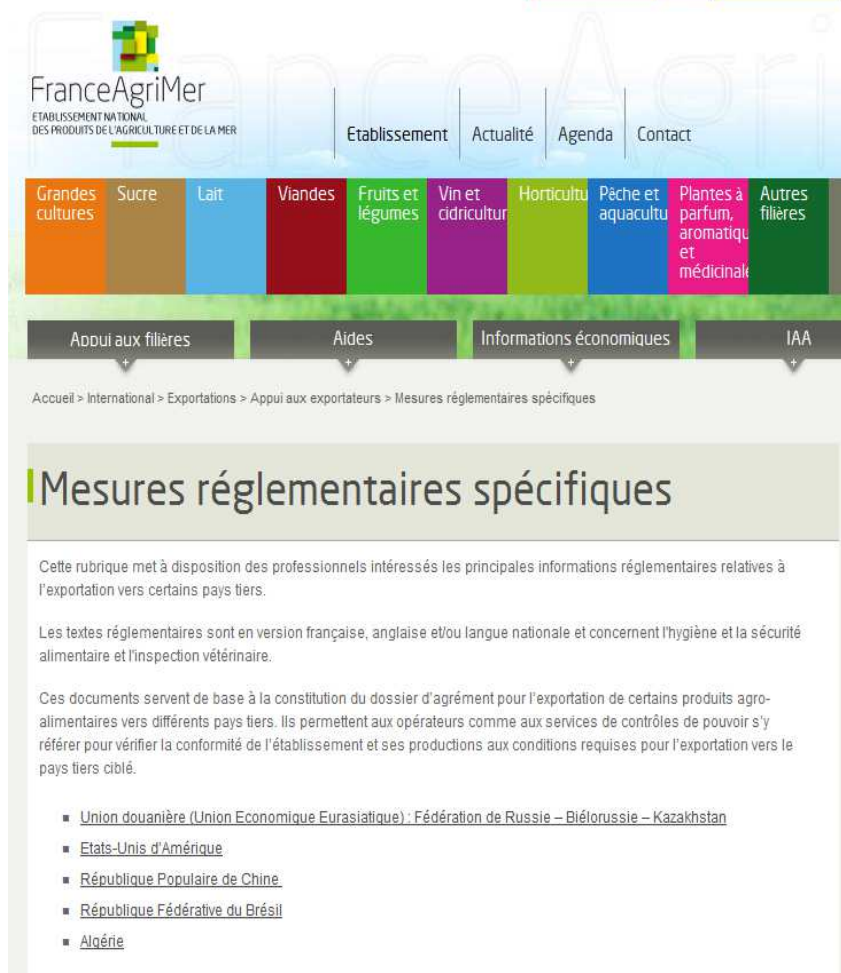
<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Mesures-reglementaires-specifiques/>

Union économique eurasiatique

Chine

Etats-Unis

Brésil, ...



The screenshot shows the FranceAgriMer website interface. At the top, there is a navigation menu with 'Etablissement', 'Actualité', 'Agenda', and 'Contact'. Below this is a horizontal bar with various agricultural categories: 'Grandes cultures', 'Sucre', 'Lait', 'Viandes', 'Fruits et légumes', 'Vin et cidriculture', 'Horticulture', 'Pêche et aquaculture', 'Plantes à parfum, aromatique et médicinales', and 'Autres filières'. A secondary menu includes 'Appui aux filières', 'Aides', 'Informations économiques', and 'IAA'. The main content area is titled 'Mesures réglementaires spécifiques' and contains the following text:

Cette rubrique met à disposition des professionnels intéressés les principales informations réglementaires relatives à l'exportation vers certains pays tiers.

Les textes réglementaires sont en version française, anglaise et/ou langue nationale et concernent l'hygiène et la sécurité alimentaire et l'inspection vétérinaire.

Ces documents servent de base à la constitution du dossier d'agrément pour l'exportation de certains produits agro-alimentaires vers différents pays tiers. Ils permettent aux opérateurs comme aux services de contrôles de pouvoir s'y référer pour vérifier la conformité de l'établissement et ses productions aux conditions requises pour l'exportation vers le pays tiers ciblé.

- [Union douanière \(Union Economique Eurasiatique\) : Fédération de Russie – Biélorussie – Kazakhstan](#)
- [Etats-Unis d'Amérique](#)
- [République Populaire de Chine](#)
- [République Fédérative du Brésil](#)
- [Algérie](#)

- Approche multi-filières: bovine, fruits & légumes, charcuterie
- 7-10 décembre 2015
- Deux étapes: Ho Chi Minh Ville (séminaire) & Hanoi (officiels)
- Demande de produits français (sécurité phytosanitaire et naturalité)
- Evaluation à suivre
- **Ccl: à disposition des filières pour travailler à ces opérations d'animation export**

Projet de formation



« Préparer son parcours à l'export : maîtriser les procédures sanitaires »

Objectif : fournir aux entreprises une approche systématique permettant de définir leurs priorités et leurs possibilités à l'exportation, notamment au regard des contraintes sanitaires à maîtriser.

Public : entreprises, fédérations (nationales ou locales (ARIA), services vétérinaires et SRAL

Potentiellement, toutes les filières dont les produits, végétaux ou animaux, présentant des contraintes sanitaires à l'export.

Date de la première formation : 11 février, à FranceAgriMer (Montreuil)

« Préparer son parcours à l'export :

maîtriser les procédures sanitaires »

Programme prévisionnel :

1. Intervention d'un "Grand témoin" : entreprise relatant son expérience à l'export
2. Identifier les priorités commerciales et les marchés porteurs
3. Etre accompagné dans son projet et construire sa démarche export
4. Trouver l'information : état d'ouverture du marché, procédure d'agrément, certificats SPS: Exp@don (puis Expadon 2) et autres
5. Que faire en cas de :
 - *marché fermé: demande de priorisation en comité SPS & OTC*
 - *nécessité d'agrément : procédure d'agrément*
 - *nécessité d'un certificat SPS*
 - *autres (blocage de lots? ...)*

Merci de votre attention !

